



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 septembre 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 Septembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 29 Septembre 1998

**Aménagement de la Sèvre - Moulins de Bouzon et de Comporté et Ferme
de Chey - Lancement de la consultation - Etude de faisabilité**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Annie COUTUREAU

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Depuis plus de 10 ans maintenant, nous conduisons les projets de Coulée Verte qui vise à la reconquête des berges de la Sèvre et à son animation.

Si l'effort pendant ces années a porté plus spécifiquement sur les cheminements, il convient de baliser cette promenade de lieux d'animation en utilisant les potentialités bâties existantes dans l'objectif d'un projet global, ce, dans les limites réglementaires autorisées par le Plan de Prévention des Risques qui vient d'être approuvé.

C'est dans ce cadre qu'ont été acquis le Château de Chantemerle et la Ferme de Chey et plus récemment, les Moulins de Comporté et de Bouzon.

Il est nécessaire aujourd'hui d'exploiter ces atouts suivant diverses orientations dans un souci de cohérence et de synergie globales.:

- la Sèvre est le trait d'union entre notre ville et le Marais. Il nous faut profiter de cette richesse pour susciter le développement de projets neufs dans les domaines du tourisme, des loisirs et de l'environnement, activités qui je l'espère généreront de nouveaux emplois et de nouveaux métiers.

- Par ailleurs, il me paraît essentiel d'inscrire notre politique d'aménagement de la Sèvre à la fois dans une démarche citoyenne, et de porter à ce titre une attention toute particulière à des actions tournées vers la jeunesse tout en s'appuyant sur la mémoire collective que représente ce patrimoine économique et culturel.

C'est ainsi que l'une des hypothèses pour Comporté au delà du projet de base nautique pourrait consister en la création d'un Centre Communal d'Hébergement Jeunesse qui répond à l'évidence à un besoin incomplètement satisfait au niveau de l'agglomération et plus spécifiquement du Marais.

La Région est intéressée par cette démarche et pourrait l'appuyer au travers de la Convention Régionale de Développement Urbain.

L'affectation du Moulin de Bouzon reste à déterminer suivant les orientations définies tout en remarquant sa position à proximité de la zone de redynamisation urbaine dans un souci de désenclavement de ce quartier.

Enfin, si pour la Ferme de Chey, sa destination de Centre Communal d'Animation Rurale est définie en liaison avec le Chaleuil auquel la gestion de ce patrimoine a été confiée, il reste à calibrer le programme, les implantations pertinentes, les surfaces à affecter pour un fonctionnement quotidien et évènementiel, ce, à partir des nouvelles données liées à la proximité de l'opération RN 148 (accès, stationnements...) et dans le respect des contraintes environnementales (Sèvre, périmètre de protection de la source de Chey....).

Le patrimoine conservé est vaste et laisse la place à diverses autres hypothèses complémentaires à ces premières réflexions. Il convient de les développer, d'en vérifier la pertinence économique et sociale, et de les définir en termes de faisabilité technique et financière.

L'apport d'un bureau d'étude programmiste à ce stade d'avancement me paraît intéressante de par notamment, la connaissance qu'il peut avoir de démarches similaires sur d'autres sites et la rationalisation globale en termes d'investissements et de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation sur la base du cahier de charges joint reprenant les orientations définies plus haut en vue d'une étude de faisabilité et à signer le contrat correspondant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0

Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)